

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

ASSOCIATION I.M.C.

Infirmes Moteurs Cérébraux

Siège Social : 286 Avenue des Saugeraies – 71000 - MACON
RCS : 379 341 308 000 37

Exercice clos le 31 Décembre 2019

BUREAUX

Autun
Le Creusot
Chalon-sur-Saône
Montceau-les-Mines

ASSOCIÉS

Philippe BONNIN
Vincent OLIVIERI
Philippe VOELKLIN

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les Comptes Annuels

Association des Infirmes Moteurs Cérébraux Exercice clos le 31 Décembre 2019

Aux Sociétaires,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association des Infirmes Moteurs Cérébraux relatifs à l'exercice clos le **31 Décembre 2019** tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du **27 Juin 2020** sur la base des éléments disponibles à cette date, dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du **1^{er} Janvier 2019** à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion formulée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe « faits caractéristiques de l'exercice formulés dans l'annexe aux comptes, concernant l'incendie du bâtiment en construction » ainsi que celle concernant le « changement de méthodes comptabilisation congés payés – provision pour risques ».

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications Spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral du Président et dans les autres documents adressés aux Sociétaires sur la situation financière et les comptes annuels.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée à la Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

En application de la loi, nous vous signalons que les informations relatives aux délais de paiement prévues à l'article D 441-4 du Code de Commerce, puis en application de l'article L. 441-6 dudit code ne sont pas mentionnées dans le rapport de gestion. En conséquence, nous ne pouvons attester de leur sincérité et de leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Creusot, le 5 Octobre 2020

**Le Commissaire aux Comptes
SA CORGECO**

Inscrite sur la liste Nationale des Commissaires aux Comptes, rattachée à la CRCC de Dijon

Vincent OLIVIERI
Associé



BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement	2 658	1 502	1 156	183	974	532.33
	Concessions, Brevets et droits similaires	11 115	11 051	64	144	-80	-55.73
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	268 909		268 909	268 909		
	Constructions	2 180 101	993 664	1 186 437	1 280 801	-94 364	-7.37
	Installations techniques Matériel et outillage	429 269	395 319	33 950	48 185	-14 235	-29.54
	Autres immobilisations corporelles	681 690	609 463	72 228	67 351	4 877	7.24
	Immobilisations en cours	833 118		833 118	833 118		
	Avances et acomptes				2 140	-2 140	-100.00
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	1 860		1 860	1 910	-50	-2.62
Total I		4 408 720	2 010 998	2 397 722	2 502 741	-105 019	-4.20
Comptes de liaison Total II							
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	2 750		2 750	7 009	-4 259	-60.76
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services	316		316	2 487	-2 171	-87.29
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes						
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	384 587	2 363	382 224	646 025	-263 801	-40.83
	Autres créances	110 578		110 578	98 566	12 012	12.19
	Valeurs mobilières de placement	24 849		24 849	24 849		
	Instruments de trésorerie						
Comptes de Régularisation	Disponibilités	1 620 423		1 620 423	1 334 170	286 253	21.46
	Charges constatées d'avance (3)	5 686		5 686	7 773	-2 086	-26.84
	Total III	2 149 189	2 363	2 146 826	2 120 879	25 947	1.22
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
Comptes de Régularisation	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		6 557 909	2 013 361	4 544 548	4 623 620	-79 071	-1.71

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an



AUDITIS

BILAN PASSIF

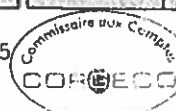
PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	1 202 121	1 233 066	-30 945	-2.51
	Report à nouveau	-15 608	152 624	-168 232	-110.23
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	55 604	-1 995	57 600	NS
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	449 936	455 665	-5 729	-1.26
	Provisions réglementées	167 057	167 057		
	Droit des propriétaires				
	Total I	1 859 110	2 006 416	-147 306	-7.34
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques	47 221	47 221		
	Provisions pour charges	53 727	53 727		
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement	101 606	96 116	5 490	5.71
	Fonds dédiés sur autres ressources	35 565	35 565		
	Total III	238 118	232 628	5 490	2.36
	Emprunts obligataires				
DETTES (1)	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 813 603	1 890 338	-76 735	-4.06
	Emprunts et dettes financières divers				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 393	108 187	-31 794	-29.39
	Dettes fiscales et sociales	313 238	149 472	163 766	109.56
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 768	163 466	-2 698	-1.65
	Autres dettes	83 319	73 113	10 206	13.96
	Instruments de trésorerie				
	Produits constatés d'avance				
	Total IV	2 447 320	2 384 575	62 745	2.63
	Ecart de conversion passif (V)				
	Total V				
	Total VI				
Comptes de Régularisation	Total VII				
	Total VIII				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)		4 544 548	4 623 620	-79 071	-1.71

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

2 447 320 2 384 575

AUDITIS



COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	1 136		1 136	
Production vendue de Biens et Services	2 732 881	2 773 783	-40 903	-1.47
Production stockée	-2 171	2 157	-4 328	-200.64
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation	12 599	5 847	6 752	115.48
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	5 040	-77	5 117	NS
Collectes				
Cotisations				
Autres produits	631 096	617 007	14 089	2.28
Total I	3 380 581	3 398 718	-18 137	-0.53
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements	25 075	31 511	-6 436	-20.43
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	4 259	1 212	3 047	251.51
Autres achats et charges externes	693 458	683 976	9 483	1.39
Impôts, taxes et versements assimilés	158 363	134 597	23 766	17.66
Salaires et traitements	1 681 922	1 722 596	-40 675	-2.36
Charges sociales	691 445	780 311	-88 866	-11.39
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	133 814	143 234	-9 420	-6.58
Sur immobilisations : dotations aux provisions				
Sur actif circulant : dotations aux provisions	482		482	
Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Subventions accordées par l'association				
Autres charges (2)	45	158	-112	-71.27
Total II	3 388 863	3 497 594	-108 731	-3.11
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	-8 282	-98 876	90 594	91.62
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs



AUDITIS

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2019	Exercice N-1 31/12/2018	Ecart N / N-1	
	12	12	Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier				
Autres intérêts et produits assimilés	3 338	2 356	982	41.66
Reprises sur provisions et transferts de charges		47 779	-47 779	-100.00
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V	3 338	50 135	-46 797	-93.34
Charges financières				
Dotations aux amortissements et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	37 095	38 798	-1 703	-4.39
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	37 095	38 798	-1 703	-4.39
2. Résultat financier (V-VI)	-33 757	11 337	-45 094	-397.76
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	-42 039	-87 539	45 500	51.98
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	343	164	179	109.40
Produits exceptionnels sur opérations en capital	102 790	85 909	16 881	19.65
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total VII	103 133	86 073	17 060	19.82
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		352	-352	-100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		178	-178	-100.00
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions				
Total VIII		530	-530	-100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	103 133	85 543	17 590	20.56
Impôts sur les bénéfices (IX)				
Total des produits (I+III+V+VII)	3 487 052	3 534 926	-47 875	-1.35
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	3 425 958	3 536 922	-110 964	-3.14
Solde intermédiaire	61 094	-1 995	63 090	NS
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs				
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	5 490		5 490	
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	55 604	-1 995	57 600	NS



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 4 544 548.40 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont les produits d'exploitation sont de 3 380 581.25 Euros et dégageant un excédent de 55 604.19 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Le litige relatif au bâtiment détruit en grande partie par un incendie en novembre 2016 n'est pas dénoué. Le montant des travaux en cours relatifs à cette construction s'élève à 833 118 € au 31/12/2019 (sans changement).

Le chiffrage du préjudice et des coûts de reconstruction est toujours en cours. La prise en charge par les compagnies d'assurance devrait être assurée. Toutefois la détermination des responsabilités n'est pas arrêtée et fait l'objet de procédures.

Au 31 /12/2019 les En Cours de travaux n'ont pas été dépréciés et en contrepartie, il n'a pas été comptabilisé de produit à recevoir au titre des assurances et du remboursement du préjudice.

Une provision de 47 221 €, destinée à couvrir à minima les frais et procédures liés à ce litige, a été constituée (avocats, expertises ...).

- Un changement de méthode de comptabilisation est intervenu en 2019: la provision pour Congés Payés a été prise en compte pour l'ensemble du personnel. Précédemment cette information était donnée dans l'annexe. Le montant de la provision (y compris les charges sociales patronales) s'élève à 192 274 € au 31 /12/2019. Le montant de la provision correspondante à l'ouverture de l'exercice a été passé en diminution des fonds associatifs dans un compte de RAN débiteur pour 197 182 €. Seule la variation de la provision CP de l'année 2019 a été passée en compte de résultat.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 depuis le 1er trimestre 2020. Compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, l'association n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des comptes des états financiers 2019 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce.

Il a été fait application des dispositions particulières résultant :

- des règlements N°99.01 et N°99.03 du CRC relatif aux modalités d'établissements des comptes sociaux annuels des associations gestionnaires des établissements sociaux et médicaux sociaux privés,
- de l'instruction M22 relative au secteur sanitaire et social de l'avis N°2007-05 du 4 mai 2007 du CNS.

Changement de méthode

Le changement de méthode de comptabilisation survenu au cours de l'exercice est le suivant :

la provision pour Congés Payés a été prise en compte pour l'ensemble du personnel. Précédemment cette information était donnée dans l'annexe. Le montant de la provision (y compris les charges sociales patronales) s'élève à 192 274 € au 31 /12/2019. Le montant de la provision correspondante à l'ouverture de l'exercice a été passé en diminution des fonds associatifs dans un compte de RAN débiteur pour 197 182 € . Seule la variation de la provision CP de l'année 2019 a été passée en compte de résultat.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement TOTAL	1 500		1 158
Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL	11 115		
Terrains	268 909		
Constructions sur sol propre	2 180 101		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	602 713		3 113
Installations générales agencements aménagements divers	330 855		26 283
Matériel de transport	162 916		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	161 205		432
Immobilisations corporelles en cours	833 118		
Avances et acomptes	2 140		
TOTAL	4 541 957		29 828
Prêts, autres immobilisations financières	1 910		310
TOTAL	1 910		310
TOTAL GENERAL	4 556 481		31 296

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement TOTAL			2 658	2 658
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			11 115	11 115
Terrains			268 909	268 909
Constructions sur sol propre			2 180 101	2 180 101
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		176 557	429 269	429 269
Installations générales agencements aménagements divers		0	357 138	357 138
Matériel de transport			162 916	162 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	161 636	161 636
Immobilisations corporelles en cours			833 118	833 118
Avances et acomptes	2 140			
TOTAL	2 140	176 557	4 393 087	4 393 087
Prêts, autres immobilisations financières		360	1 860	1 860
TOTAL		360	1 860	1 860
TOTAL GENERAL	2 140	176 917	4 408 720	4 408 720

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Frais établissement recherche développement TOTAL	1 317	184		1 502
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	10 971	80		11 051
Constructions sur sol propre	899 299	94 364	-0	993 664
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	554 528	17 348	176 557	395 319
Installations générales agencements aménagements divers	273 699	15 436	-0	289 135
Matériel de transport	161 730	1 186		162 916
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	152 197	5 215	-0	157 412
TOTAL	2 041 452	133 549	176 556	1 998 445
TOTAL GENERAL	2 053 741	133 813	176 556	2 010 998

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Frais étab.rech.développ. TOTAL	184				
Autres immob.incorporelles TOTAL	80				
Constructions sur sol propre	94 364				
Instal.techniques matériel outillage indus.	17 348				
Instal.générales agenc.aménag.divers	15 436				
Matériel de transport	1 186				
Matériel de bureau informatique mobilier	5 215				
TOTAL	133 549				
TOTAL GENERAL	133 813				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Investissements	167 057				167 057
TOTAL	167 057				167 057

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	33 727				33 727
Autres provisions pour risques et charges	67 221				67 221
TOTAL	100 948				100 948



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	1 881	482			2 363
TOTAL	1 881	482			2 363
TOTAL GENERAL	269 886	482			270 368
Dont dotations et reprises d'exploitation		482			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	1 860	1 860	
Clients douteux ou litigieux	3 142	3 142	
Autres créances clients	381 444	381 444	
Personnel et comptes rattachés	53	53	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 899	1 899	
Autres impôts, taxes et versements assimilés	16 656	16 656	
Débiteurs divers	91 969	91 969	
Charges constatées d'avance	5 686	5 686	
TOTAL	502 711	502 711	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	496	496		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	1 813 107	77 909	304 350	1 430 848
Fournisseurs et comptes rattachés	76 393	76 393		
Personnel et comptes rattachés	136 473	136 473		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	172 588	172 588		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 310	2 310		
Autres impôts taxes et assimilés	1 867	1 867		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	160 768	160 768		
Autres dettes	83 319	83 319		
TOTAL	2 447 320	712 122	304 350	1 430 848
Emprunts remboursés en cours d'exercice	76 709			



ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Site internet	Linéaire	2 ans
Aménagement terrain	Linéaire	3 à 10 ans
Construction	Linéaire	5 à 30 ans
Matériels et outillages	Linéaire	3 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	3 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans
Logiciels	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des matières et marchandises

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des produits et en cours

Les produits et en cours de production ont été évalués à leur coût de production. Les charges indirectes de fabrication ont été prises en compte sur la base des capacités normales de production de l'entreprise, à l'exclusion de tous coûts de sous activité et de stockage.

Dépréciation des stocks

Les stocks et en cours ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

Dépréciation des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de placement ont été dépréciées par voie de provision pour tenir compte :

- Pour les titres cotés, du cours moyen du dernier mois de l'exercice.
- Pour les titres non cotés, de leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	496
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 305
Dettes fiscales et sociales	192 274
Autres dettes	16 522
Total	237 597

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	5 686
Total	5 686

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Effectif moyen

	Personnel salarié
Cadres	6
Employés	52
Total	58

à signaler l'emploi de 34 travailleurs handicapés

Valorisation des contributions volontaires

Abandon des indemnités kilométriques au profit de l'Association pour 6 399 €.

Le nombre d'heures de bénévolat au cours de l'année 2019 s'élève à 904 heures.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Dettes garanties par des sûretés réelles

Emprunt de 450 000 euros auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne (solde au 31.12.2019 de 270 568 euros).

Caution personne morale : ville de MACON à hauteur de 50%.

Emprunt de 900 000 euros auprès du Crédit Foncier (solde au 31 décembre 2019 de 720 000 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 551 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2019 de 504 931 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Emprunt de 349 000 euros auprès de la Caisse des Dépôts (solde au 31 décembre 2019 de 317 609 euros).

Garantie par la ville de MACON à hauteur de 50% et par le Conseil Général de Saône et Loire à hauteur de 50 %.

Engagement en matière de pensions et retraites

Le montant des engagements de retraite a été calculé à partir de paramètres économiques, sociaux et techniques décrits ci-dessous. Le montant de la dette actuarielle s'élève à 299 283 Euros au 31 décembre 2019.

Cet engagement global est couvert par une provision pour charge partielle d'un montant de 33 227 € comptabilisée dans le compte 158000 "Autres provisions pour risques".

1. Paramètres économiques :

L'augmentation annuelle des salaires :

- 1.50 % constant pour la catégorie des cadres

- 1.50 % constant pour la catégorie des non cadres

Le taux d'actualisation et de revalorisation annuelle nette du fonds est de : 0,77 % (inflation comprise).

2. Paramètres sociaux :

Le départ est prévu, sauf dérogation individuelle, à :

- 60- 62 ans pour la catégorie des cadres

- 60- 62 ans pour la catégorie des non cadres

Le taux de rotation retenu est :

- 2% constant pour la catégorie des cadres

ANNEXE

Exercice du 01/01/2019 au 31/12/2019

- 2% constant pour la catégorie des non cadres

Le taux de charges sociales patronales est :

- 45% pour la catégorie des cadres
- 35% pour la catégorie des non cadres

Le départ intervient à l'initiative du salarié.

3. Paramètres techniques :

- L'année des calculs retenue est 2019.
- La table de mortalité utilisée est la table réglementaire TH-00.02
- La méthode de calcul retenue est la méthode des unités de crédit projetées
- Les plans de financement établis tiennent compte de l'ensemble des salariés.